Un réseau pour tous, tous dans un réseau

Réseaux d'accompagnement des entrepreneurs : plus que jamais

Pour entreprendre, en France, nous entreprenons ! 1 500 entreprises chaque jour. La plupart, des microentreprises ou des TPE, autant dire que leurs patron.nes ont besoin d'un accompagnement solide : un expert-comptable, un réseau professionnel ou institutionnel. Bien entouré.e, l'entrepreneur.euse multiplie considérablement ses chances de réussite : trois fois plus de chances de pérenniser son activité. Repérage.

En France, l'accompagnement constitue un maillage plutôt dense et actif. Pourtant, seuls 39 % des chefs d'entreprise se font accompagner au moment de la création. Les autres ont tort : parmi les « accompagné.es », 9 sur 10 se disent satisfait.es, selon une analyse de l'APCE, Agence pour la création d'entreprises – enquête Sine génération 2010, Insee*. Mieux : l'accompagnement favorise la pérennité et la croissance d'une entreprise. Alors que 50 % des entreprises créées disparaissent avant d'atteindre leur sixième année d'existence, ce taux de mortalité descend à 34 % pour les entreprises accompagnées, à en croire CCI France et son étude publiée en mai 2017.

Donc, oui, s'entourer d'un un mentor, s'ouvrir à un réseau, confronter ses idées devient un atout majeur dans sa démarche. Reste à s'y retrouver dans l'offre pléthorique en matière d'accompagnement.

Grands réseaux et accompagnements typés

D'emblée, penser aux organismes consulaires. Les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat proposent en amont un soutien pour le montage et la mise en œuvre d'un projet. Elles aident à établir un business plan avec étude prévisionnelle, plan de financement, analyse du marché, recherche d'aides et subventions… À leurs côtés, d'autres acteurs ont prouvé leur efficience : le réseau BGE (ex-boutiques de gestion), Réseau Entreprendre, réseau Initiative France (qui vient de changer de présidence**) ou encore le réseau associatif de conseil CER, plus tourné vers ses 320 000 clients, agriculteurs, artisans, commerçants, prestataires de services et professions libérales. L'idéal est que ces réseaux soient associés dès l'émergence de l'idée et que le créateur s'appuie sur eux jusqu'au développement de l'entreprise. Selon le profil de l'entrepreneur, il peut se révéler judicieux de se faire accompagner par des réseaux spécifiques. Les femmes, qui créent près d'un tiers des entreprises en France, micro-entrepreneur.euses compris.es, auront intérêt à se tourner vers des réseaux ou des portails Internet qui leur sont dédiés ou vers des structures spécialisées : Force Femmes pour les plus de 45 ans (www.forcefemmes.com/), Mampreneurs pour… les mamans entrepreneuses (www.reseau-mampreneures.org/), Diversitelles pour les femmes entrepreneuses issues de la diversité (www.facebook.com/Diversitelles/), et d'autres. À chaque profil de repérer son réseau adapté. Se tourner vers ceux qui ont vocation à accompagner tout projet contribuera au besoin à identifier le réseau spécialisé « sur-mesure » s'il existe.

Les experts-comptables, des partenaires privilégiés

Parmi les professionnel.les les plus compétent.es pour accompagner les chefs d'entreprise, les experts-comptables figurent en bonne place. Leur savoir-faire et leur expérience sur les volets comptables, financiers, sociaux, fiscaux, juridiques, numériques et de gestion les désignent comme les premiers partenaires des TPE et des PME. Voilà un bon moment que ces pros du chiffre ne sont plus seulement des « comptables », mais des agrégateurs de données. Leur vision « holistique » les désigne comme des conseillers de premier plan. D'autant que les chefs de petites entreprises ne disposent généralement pas de la ressource en interne. « Les experts-comptables sont présents dans environ 80 %

UN CONSEIL QUI COMPTE

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Max Peuvrier
Expert-comptable et président du Comité financement du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

Covid-19 : l'expert-comptable, un co-pilote précieux pour aider le dirigeant à passer cette zone de fortes turbulences !

L'expert-comptable a l'avantage de connaître parfaitement la situation financière et économique de ses clients mais également d'assurer une veille permanente des différents dispositifs d'aides mis en place par les pouvoirs publics. Dans ce contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, il peut donc orienter très rapidement ses entreprises clientes vers les dispositifs incontournables et nécessaires à leur survie.

Ce professionnel du chiffre peut par exemple, simultanément, conseiller à un client de mettre en place l'activité partielle au sein de sa structure mais également, en fonction de la typologie de ce dernier, l'orienter vers le bon dispositif permettant d'obtenir des liquidités visant à soutenir la trésorerie et l'activité (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, divers prêts Bpifrance en co-financement tels que le prêt Atout ou les prêts Rebonds…).

Des outils mis à disposition des experts-comptables par l'ordre pour accompagner les chefs d'entreprise dans leurs recherches de financement permettant notamment de soutenir la trésorerie

Application dédiée exclusivement aux demandes de prêt garanti par l'État
L'ordre des experts-comptables a mis en ligne, début avril, un espace dédié aux experts-comptables pour accompagner leurs clients dans l'obtention du prêt garanti par l'État. Un formulaire spécifique de demande de prêt garanti par l'État a été conçu pour répondre aux attentes et besoins des banques et les informer des actions mises en place par les entreprises dans le cadre de cette crise majeure. https://network.experts-comptables.org/financement
Prêt Rebond flash (déclinaison du Prêt Rebond en réponse à Covid-19)
Bpifrance et le CSOEC ont lancé le «prêt Rebond flash» fin avril en région Auvergne Rhône-Alpes et le 5 mai en Île-de-France. Le dispositif doit être étendu à d'autres régions prochainement. Bpifrance a souhaité s'appuyer sur un tiers de confiance reconnu et légitime : l'expert-comptable. Ce dernier, mandaté expressément par son client, confirme quelques informations en ligne et dépose les justificatifs nécessaires directement sur la plate-forme de Bpifrance.
Auvergne-Rhône Alpes : http://pretregion.auvergnerhonealpes.fr
Ile-de-France : http://pret-rebond.iledefrance.fr
L'accompagnement de l'entrepreneur par un expert-comptable constitue un gage de fiabilité pour les financeurs
En cette période troublée, l'expertise apportée au dossier de demande de financement ainsi que la transmission de documents élaborés par ce tiers de confiance rassurera fortement les financeurs.
Néanmoins, en cas de difficulté à négocier un rééchelonnement ou à obtenir des financements (prêt garanti par l'État, gel des lignes de crédits, difficultés à financer le besoin en fonds de roulement…), l'expert-comptable pourra orienter son client vers le service de la Médiation du crédit : https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit